

CONTRAT D'AGGLOMÉRATION

Des projets pour trois ans

Le contrat d'agglomération a été signé le 23 janvier par l'Agglomération Seine-Eure, la Région et le Département. Il contient toutes les opérations importantes à réaliser sur le territoire durant la période 2011-2013. Présentation.



Le contrat d'agglomération est un document par lequel des partenaires s'engagent à financer des projets structurants et durables pour le territoire, sur une période de trois ans.

Régis Petit, directeur général adjoint de l'Agglomération Seine-Eure est de ceux qui se sont longuement penchés sur l'élaboration de ce fameux contrat.

La signature du 23 janvier clôt un an et demi de préparation, mais ouvre aussi une vaste période de trois années durant laquelle quelque 38 projets seront engagés ou concrétisés.

Unique dans la région

Si toutes les collectivités élaborent ce type de document, celui de l'Agglomération Seine-Eure a une particularité unique dans la région : il a été construit sur la base de l'Agenda 21. « *Toutes les opérations sont passées par ce crible. Cela répond à une réelle volonté politique* » confirme Régis Petit.

Les 38 fiches projets répondent donc toutes aux défis fixés par l'Agenda 21 : une agglomération du partage et de la solidarité, une agglomération économiquement attractive ou encore une agglomération soucieuse des équilibres planétaires.

L'Agglomération porte la majorité des projets, mais d'autres partenaires interviennent selon leur nature : les bailleurs sociaux, la SNCF, les communes, etc.

Que trouve-t-on dans le contrat 2011-2013 ? Des petits et des grands projets, mais tous contribuent à rendre le territoire attractif tant pour les entreprises que pour la population.

72 millions d'euros
sont mobilisés dont
38 millions apportés
par l'Agglomération Seine-Eure,
13 millions par la Région,
6,4 millions par le Département
et **4 millions** par l'Etat.

Qu'y a-t-il dans le contrat d'agglo ?

Parmi les 38 fiches projets, on trouve notamment :

Axe 1

Une agglomération du partage et de la solidarité : Le volet culture et sport pour tous comprend notamment la construction d'un centre aquatique intercommunal, la scénographie du futur théâtre de l'Arsenal à Val-de-Reuil, l'étude pour la création d'un pôle culturel à Pont-de-l'Arche et d'un centre d'art contemporain à Louviers. Pour une meilleure insertion sociale, le contrat d'agglo prévoit de financer l'ingénierie du réseau local de promotion de la santé pour le territoire, et de verser une aide à l'atelier deux-roues de l'association Ifair. Côté habitat : les tranches 2 et 3 de la côte de la Justice à Louviers sont programmées ainsi que l'éco village des Noës à Val-de-Reuil. Enfin, les études préalables à l'aménagement de l'entrée est de Louviers, où doit s'ériger l'éco-quartier de la gare, sont prévues pour la fin de l'année 2012.

Axe 2

Une agglomération économiquement attractive : Restructuration du centre-bourg de Léry, celui de Pont-de-l'Arche, quartier des Tilleuls au Vaudreuil, travaux de dépollution et de réutilisation de la friche Audresset à Louviers, études d'aménagement de l'axe structurant (gare SNCF de Val-de-Reuil - place Thorel à Louviers), construction d'un village d'artisans à Pont-de-l'Arche, étude de reconversion du site Labelle à St-Pierre-du-Vauvray ou encore l'aménagement d'Ecoparc 3 à Heudebouville et la mise en place d'une agriculture bio aux Hauts-Prés.

Axe 3

Maintenir les équilibres planétaires : Co-financement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments publics du territoire, valorisation énergétique des déchets bois produits par les élagueurs des communautés tsiganes, valorisation du plan d'eau de l'Onglais à Acquigny, aménagement de la zone des Pâtures et du Clos aux Aulnes, aménagement de la gare de Val-de-Reuil, mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain pour favoriser les transports en commun et les modes de déplacements doux.



A travers l'axe 3, le contrat d'agglo veut favoriser les modes de déplacements doux.



La construction d'une seconde crèche interentreprises est envisagée.

Quid du précédent contrat



Pour obtenir les financements des partenaires, les actions doivent être engagées avant fin 2013. « *Le contrat d'agglo nous offre une feuille de route pour les trois ans à venir, mais nous avons aussi une obligation de résultat en terme de planning d'exécution* » souligne Régis Petit. Le précédent contrat d'agglomération couvrait la période 2007-2010. 78 % des actions qui y étaient inscrites ont été engagées, ce qui constitue un bon taux d'exécution.